

ABONNEMENT
UN AN (52) 5 F. 50

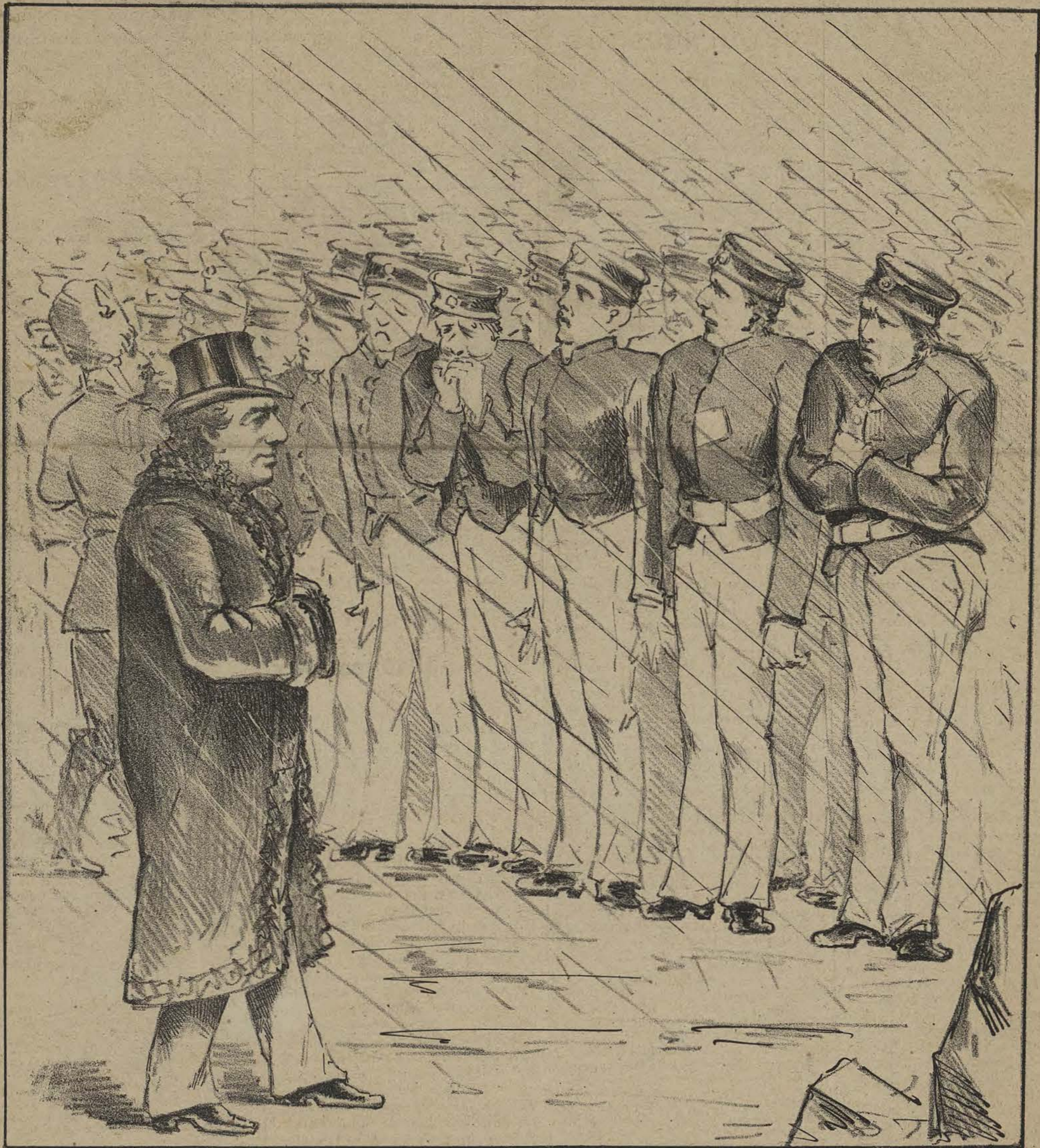
LE FRONDEUR

BUREAUX DE
RUE DE
METUVE

15 C^{MES} = LE N^O

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

La revue annuelle des miliciens en Congé.



— Oui, Messieurs, il est absolument inexact de dire, que le soldat ne sera bien traité que lorsque, le remplacement étant aboli, les riches comme les pauvres devraient eux mêmes porter l'uniforme..... Le soldat ne pourrait être mieux traité qu'il ne l'est aujourd'hui.

ABONNEMENTS :
Un an . . . fr. 5 50
Franco par la Poste

Bureaux :
12 - Rue de l'Étude - 12
A LIÈGE

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire
SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ANNONCES :
La ligne . . . fr. » 25

RÉCLAMES :
Dans le corps du journal
La ligne . . . » 1 50

On traite à forfait.

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Ah quel plaisir d'être soldat!

Assurément, si les militaires belges chantent le fameux air de la *Dame blanche* mieux que ne le fait M. Raymond, le ténor double de notre théâtre royal — ce qui n'est pas difficile — ils le chantent avec moins d'enthousiasme. Le métier de soldat, en Belgique, n'est pas de ceux qui procurent autant de plaisir que celui de directeur général au ministère. J'entends le métier de simple soldat. Pour ce qui est du reste, je n'ai plus à m'expliquer: il y a longtemps que c'est fait.

Quoi qu'en ait dit M. Frère-Orban — *l'illustre enfant de Liège* — je ne puis croire que si le remplacement était aboli, c'est-à-dire que si les *filz à papa* comme les *vulgaires manouvriers* et les *valets de fermes*, se trouvaient forcés d'endosser la tunique du pioupiau, on oserait encore traiter les miliciens comme on les traite aujourd'hui.

Ces jours derniers, notamment, le spectacle que nous donnaient les infortunés réservistes, était navrant.

Ces malheureux, convoqués pour la revue annuelle des miliciens en congé illimité, grelottaient sous un mince pantalon en toile et une veste étriquée. Alors que la pluie et la neige faisaient rage, les pauvres miliciens devaient se rendre dans une caserne pour se faire passer en revue par un officier de gendarmerie. Et notez qu'il ne s'agit pas de plaisanter: le milicien qui endosserait un paletot par-dessus son mince uniforme d'été, serait impitoyablement renvoyé au corps pour une quinzaine de jours. Ce n'est pas le service, c'est la bronchite obligatoire qui existe en Belgique. Et pendant que les miliciens se préparent à recevoir la phtisie avec les honneurs qui lui sont dus, ceux qui trouvent charmant le sort fait aux militaires, ceux qui prétendent que la présence des fils de censitaires dans les rangs de l'armée, ne changerait pas le sort du soldat, ceux là dis-je, s'emmitouffent dans leurs pelisses ou se mettent au coin d'un bon feu en disant: «mais la saison n'est ma foi pas trop mauvaise!»

La vraie, la seule cause des abus qui se produisent à l'armée — et dont les simples soldats sont victimes — réside, je le répète, dans le remplacement.

Aujourd'hui l'on sait que — à part de rares exceptions — tous les miliciens incorporés sont de pauvres diables, sans le sou, et dont les parents ne figurent pas au nombre des 100 mille privilégiés qui nous font la loi. Naturellement, on ne se gêne pas avec eux. Les ministres, les députés n'ont pas besoin de ces miliciens pour conserver leurs portefeuilles ou leurs mandats, et, dès lors, ils se soucient peu de savoir, si oui ou non, ces miliciens sont satisfaits.

Comme le disait M. Hanssens à la Chambre — dans un discours que le spirituel *Journal gaga* qualifiait de boutade — tant que les fils des électeurs influents ne seront pas mis, sous le rapport de la milice, sur un pied d'égalité absolue avec les miliciens sans fortune, le soldat belge ne peut compter sur les sympathies d'un Parlement élu par ceux-là seuls dont les fils sont dispensés du service militaire.

Dans un pays comme le nôtre, où, en politique, la fortune tient lieu de savoir, d'intelligence et de talent, ceux qui n'ont pas d'argent n'ont rien à espérer des gouvernants. Ceux-ci ne songent qu'à une chose: Rester au pouvoir et jouir. Pour cela, ils n'ont pas besoin des miliciens. Aussi, se moquent-ils pas mal du sort qui est fait à ceux-ci. Les miliciens peuvent se le tenir pour dit: Qu'ils attrapent ou non des bronchites, qu'ils s'empoisonnent avec des denrées alimentaires avariées, le gouvernement

y perdra moins de voix d'électeurs que s'il établissait un impôt de soixante quinze centimes sur le revenu. Et c'est parce que le peuple n'a pas le droit de se mêler des affaires du pays, que nous verrons longtemps encore ses enfants grelotter sous la neige et la pluie, pour le bon plaisir de ceux qui sont les fils des principes de 1789, comme le savant « du Monde où l'on s'ennuie » était le *filz du monsieur qui avait tant de talent.*

CLAPETTE.

CE QUI NOUS TUE

A Max Waller

Ce qui fait l'âme étroite et la lèvres sceptique, Ce qui livre le cœur au lourd spleen étouffant, C'est de n'avoir aimé, lorsqu'on était enfant, Ni berceau, ni maison, ni foyer domestique;

Ce qui courbe le front sous d'étranges torpeurs, Ce qui brise l'esprit sans que l'âme renaisse, C'est de n'avoir connu dans sa verte jeunesse, Que de fausses amours, que des plaisirs trompeurs

Ah! c'est là notre mal! c'est là la plaie éternelle, C'est l'éternel vautour qui ronge notre chair: Rien ne mouille nos yeux, rien ne nous reste Ni village natal, ni maison paternelle! [cher,

Et nous nous en allons, seuls, sans un souvenir, Seuls, sans un rêve pur, seuls, sans un viatique Et nous passons ainsi, la lèvres sarcastique, Ne pouvant plus aimer, ne sachant plus bénir!

CHARLES FUSTER.

Le coup de pied.... du recteur

On sait que M. le professeur Mainz, dont l'enterrement a eu lieu la semaine dernière, était un démocrate convaincu.

Il n'en fallait pas davantage pour que le gracieux et sympathique Potentaster — qui pouvait cependant s'abstenir de faire allusion aux opinions de celui dont il était chargé de faire l'éloge académique — crût bon de glisser quelques attaques sournoises dans son discours.

« M. Mainz avait, en beaucoup de choses, dit le bon apôtre d'un ton paternel, conservé le cœur et la tête de l'étudiant de vingt ans; il était prime sautier, ardent, généreux, dévoué, *mais parfois outré dans ses appréciations.* Toutefois, la vivacité de sa parole était tempérée par une bonté si exquise, par une franchise si exempte de fiel, qu'on tolérât facilement ce qu'elle avait parfois d'excessif, et qu'elle ne blessât même pas ceux auxquels elle s'adressait.

Mais si dans les affaires ordinaires, si dans les incidents politiques ses aperçus paraissent parfois peu réfléchis.

Voyez-vous ça! Quand on ne partage pas les opinions(?) de maître Potentaster, quand on place la justice et le progrès au-dessus des intérêts d'une coterie de parents et d'amis on est « outré dans ses appréciations » on est « peu réfléchi ». Le suave recteur aurait pu ajouter aussi que celui dont l'université déplore la mort, n'a jamais eu l'intelligence de caser ses parents dans les nombreux fromages du fonctionnarisme.

Il est vrai que l'auditoire a aisément suppléé au défaut de mémoire de maître Potentaster.

C'est égal, quand on fera l'éloge académique du brave Potentaster, ce n'est pas de celui-ci qu'on dira: « sa franchise était exempte de fiel ».

Il est vrai qu'on pourra modifier légèrement la phrase et dire quelque chose de ce genre ci:

« M. Potentaster n'a jamais été franc, c'est vrai, mais, en revanche, il a su répandre pas mal de fiel dans les colonnes du *Journal*, dont il était le directeur estimé.

« Du reste, sa méchanceté était tempérée par une nullité si remarquable, qu'on tolérât ce qu'elle avait parfois d'excessif en pensant qu'elle complétait admirablement ce curieux spécimen de la médiocrité arrogante. »

CLAPETTE.

L'ARTICLE 4.

C'est demain que l'Association libérale (sic) de Liège aura à se prononcer sur la proposition de la suppression de l'art. 4.

Le prêtre pourra-t-il rentrer tranquillement dans les écoles qu'il n'a pu démôlir?

Pourra-t-il faire comme ce monsieur disant à un homme qu'il avait accablé de ses calomnies: *J'ai dit partout que vous étiez un chenapan et un voleur, personne ne Ta cru, n'en parlons plus; moi je suis sans rancune, je ne vous en veux pas!*

Se décidera-t-on, au contraire, à fermer cette porte que l'on a eu la sottise de laisser large ouverte?

C'est ce que nous saurons bientôt.

Mais si la proposition est rejetée, il faut croire que cette fois les progressistes seront enfin convaincus que, même sur le terrain anti-cléricale, les doctrinaires sont décidés à marquer le pas sur place et qu'ils n'ont qu'un désir qui leur tient lieu de principes:

Rester au pouvoir, pour distribuer les emplois et les honneurs aux amis et connaissances.

NIHIL.

TOUJOURS LUI!

Ziane se trouvait en société.

On parlait musique.

— Mais, à propos, dit quelqu'un, savez-vous la note qui a des haut-le-cœur, qui ne peut pas digérer?

— ?????? répondit-on en chœur.

— Eh bien, c'est le fa bémol, parce qu'il vaut ni.

Là-dessus, hilarité générale, comme on dit à la Chambre.

« Ça doit en être une bien bonne », se dit Ziane. Et en arrivant à la Commission des travaux, il s'empressa de dire à Lovinfosse, qui lisait l'ordre du jour d'un air rêveur:

— Sais-tu la note qui a le plus mal au cœur?

Non, dit Lovinfosse, sortant de sa rêverie.

— Eh bien, c'est le fa bémol.

— Ah bah! et pourquoi ça?

— Mais, dit Ziane triomphant, c'est bien simple, c'est parce qu'elle dégueule!

— Tiens, tiens, dit Lovinfosse, de plus en plus rêveur, je n'en savais rien. Après ça ce n'est pas étonnant, je ne sais pas la musique!!!

CLAPETTE.

Un candidat sérieux

Dans le tas des hommes éminents entre tous qui briguent l'honneur de siéger au Comité de l'Association libérale (sic) de Liège, se trouve un homme d'élite que nous nous faisons un devoir de recommander aux suffrages de nos amis. Il s'agit de M. Hanset, marchand de vin et ancien officier de l'armée belge.

L'élément militaire, qui jusqu'à présent, n'a guère été représenté au sein du Comité, sera sans doute charmé si l'on se décide enfin à lui rendre justice. D'ailleurs, si au point de vue stratégique le succès de M. Hanset serait une bonne fortune pour l'Association, l'affaire serait excellente également au point de vue de l'art oratoire, car notre candidat est un des tribuns les plus estimés du Café Anglais, où il fait l'admiration des garçons, tous les soirs, à partir de six heures.

Pour bien accentuer le caractère militaire de la candidature de M. Hanset, le futur général de Looz a tenu à signer la présentation de l'éminent séide de l'incomparable Warnant. Avec une pareille recommandation, M. Hanset est sûr de son affaire — d'autant plus que les clients de l'excellent marchand de vin aimeraient assurément mieux lui voir mettre de Looz dans la liste de ceux qui le présentent, plutôt que dans sa marchandise.

P. S. — Malgré les qualités exceptionnelles qui sont l'apanage de notre candidat, il paraît que des grincheux n'ont pas toujours trouvé celui-ci digne d'éloges.

Que voulez-vous, il y a des gens si difficiles.

POST-MORTEM

A mon ami FRANÇOIS N.

Quand l'heure sonnera, fatale et solennelle, Où mon âme quittant sa fragile prison, Libre, s'envolera vers la sphère éternelle Franchissant pour toujours le terrestre horizon,

Pour mon corps refroidi, son ancienne maison Je ne veux pas de tombe où la mousse nouvelle Aura bientôt poussé, sans qu'une main fidèle, Des fleurs du souvenir y sème la moisson;

Mais, pour dernier asile une vague azurée, Battant soir et matin quelque plage ignorée: A cette onde, à la fin ma cendre s'unira,

S'y transformant bientôt en matière plus pure Et ma voix se mêlant aux voix de la nature, Changée en flot limpide, encore chanterait.

FIX.

A Coups de Fronde.

C'est avec avidité que j'ai lu dans le *Moniteur* du 6 novembre la petite note suivante:

Des arrêtés royaux des 23 et 30 octobre, accordent les pensions suivantes:

A M. Jamme, ex-commissaire de l'arrondissement de Liège, 3,885 fr.; aux veuves de M. Connerotte, brigadier des douanes, 619 fr.; Xhaïet, id., 239 fr.; Dujardin, sous brigadier id., 323 fr.; Thill préposé id., 520 francs.

L'arrêté royal du 21 juillet 1881 est rapporté en ce qui concerne la pension de 478 fr. accordée à la dame veuve Xhaïet, aujourd'hui remariée.

M. Jamme a donc une pension de 3,885 francs. J'en suis charmé pour lui. Seulement, une chose me chiffonne, c'est ce diable d'arrêté royal qui rapporte — on ne dit pas si c'est sur une civière — cet autre arrêté également royal, qui accordait à la veuve Xhaïet une pension de 478 francs.

Je sais bien que la veuve Xhaïet étant remariée, on peut supposer qu'elle a d'autres moyens d'existence que sa pension, mais alors, pourquoi ne rapporterait-on pas aussi — sur une charette si l'on veut — l'arrêté de plus en plus royal qui accorde une pension à M. Jamme. Car enfin, celui-ci a aussi d'autres moyens d'existence. Il est représentant — et sans vouloir faire tort au nouvel époux de la veuve Xhaïet, je crois pouvoir supposer que cet excellent homme ne met pas aux pieds de son épouse adorée une fortune dont le revenu soit supérieur au total de l'indemnité parlementaire.

Il est vrai que le nouvel époux de la veuve désolée de feu Xhaïet, n'est peut-être autre que M. Jamme lui-même — ce qui expliquerait tout.

Malheureusement, une petite difficulté se présente: M. Jamme étant déjà marié.

A part cela, rien ne s'oppose à ce que l'on adopte cette solution — qui me satisferrait complètement.

Mais au fait, si l'on peut aussi, quand on se sent trop usé pour remplir un emploi, se faire octroyer une pension, puis se procurer d'autres occupations, j'ai fort envie d'envoyer ma démission au *Frondeur*.

J'ai, du reste, de bonne raison pour cela.

Je représenterai à mes collaborateurs que depuis la fondation de ce journal, il n'est pas un seul numéro qui ne contienne des échantillons variés de ma prose suave. J'ajouteraï que ma verve s'en va, que je commence à oublier ma langue, au point de faire des phrases dignes des magistrats et des avocats les plus éminents. Bref, je leur prouverai — ce qui ne sera pas difficile — que je suis abruti, usé, brisé.

Mes camarades, qui ont bon cœur, se rendront à mes raisons, accepteront ma démission et me feront une bonne pension.

Puis, j'entreraï à *La Meuse*, où je toucherai des appointements — plus ma pension du *Frondeur*.

Puis, quand je serai devenu trop bête pour rester à *La Meuse*, je demanderai une seconde pension.

L'ami Léon me l'accordera — ne fâche que pour se débarrasser de moi.

Et alors j'entrerai au Journal de Liège.

C'est un nouveau genre de cumul. Le cumul des pensions.

Une coquille pêchée dans la Meuse de mardi :

— Le Collège échevinal de Bruxelles a autorisé devant la Bourse, au boulevard Anspach, le placement, à titre d'essai, aux frais de l'inventeur, d'un nouveau système de paiement en bois.

Il est parfaitement inutile de faire devant la Bourse un essai de paiement en bois.

L'essai est fait. Ce n'est pas la première fois que les actionnaires voulant aller toucher leurs dividendes à la Bourse, ont trouvé visage de bois.

Dans son compte-rendu du procès intenté par M^e Neujean à la Gazette de Liège, le Journal gaga a reproché à M^e Francotte — l'avocat de la Gazette — d'avoir fait un trop fréquent usage des citations grecques.

Or, si nous en croyons la sainte Gazette, M^e Francotte — qui est du reste, d'une prétention agaçante dans toutes les langues — n'aurait pas dit un mot de grec. Selon la Gazette, ce que le Journal a pris pour du grec serait tout simplement du latin.

Ne serait-ce pas plutôt du français que Charles-Auguste aurait pris pour du grec?

CLAPETTE.

L'Egalité devant l'Etat-civil

Nous recevons la lettre suivante :

Mon cher Clapette,

Il est une chose qui me tourmente et au sujet de laquelle je voudrais bien savoir ce que vous pensez, vous qui êtes la science infuse (merci !) Je suis allé l'autre samedi voir ce qui se passait à l'hôtel de ville.

Le samedi, vous le savez, c'est le jour où l'officier de l'Etat-civil instrumente.

Or donc, il y avait là nombre de braves gens rassemblés — de condition modeste pour la plupart — qui attendaient l'instant de voir apparaître le fonctionnaire chargé par la loi de légitimer leurs feux.

Une demi-heure s'était passée, puis trois quarts d'heure; deux ou trois noces étaient venues s'accumuler derrière celles qui se trouvaient déjà dans la salle; on étouffait, et cependant le vaste comptoir où s'enregistraient tant de belles promesses, restait vide comme la caisse communale de Seraing ou si vous le préférez, comme une plaidoirie de Cornesse.

Les hommes bougonnaient: S'ils avaient su qu'on les ferait poser ainsi, ils seraient allés s'ouvrir l'appétit au cabaret d'en face. Les femmes s'impatientsaient, écrasées dans leurs beaux atours. Tout-à-coup, il se fit un silence. On vit apparaître le premier couple d'un mariage cossu, tout flambant de soie et de satin. Beaux Messieurs et belles Dames se suivaient, avec une dignité calme et une aisance de bon ton, comme il convient à des gens de la société. Les longues traînes glissaient en frissonnant sur le parquet ciré et des parfums distingués s'élevaient de toutes ces splendeurs.

Tout ce monde s'installa sur les banes de velours que le populaire avait su respecter.

Le populaire, lui, se regardait. Il se demandait si ces bourgeois enrichis allaient être mariés les premiers, bien qu'ils fussent arrivés les derniers.

Ces réflexions furent interrompues par l'entrée de l'échevin, gilet en cœur, habit noir, cravate blanche, suivit des registres à tranches vertes, qui s'établèrent sur le comptoir.

L'échevin esquissa son plus gracieux sourire à l'adresse des futurs en gants blancs, salua d'un air charmant les pères et mères, et finalement procéda à la cimentation des deux familles en la personne de leurs intéressants rejetons.

Et les autres? Les autres attendaient toujours et on ne leur fit leur affaire qu'après. Eh bien, mon cher Clapette, je viens vous demander en l'honneur de quel saint.

Jusqu'à présent, je m'étais imaginé que les Belges étant égaux devant la loi, aussi bien le millionnaire que le dernier des va-nu-pieds; j'avais pensé qu'il n'existait plus ni privilèges ni droits de préséance, qu'il suffisait de se présenter devant un officier ministériel pour être servi à son tour et selon son numéro.

Je me trompais, paraît-il; vous seriez bien aimable de me dire si réellement j'avais tort.

Votre bien dévoué,

GROGNON.

Non, mon cher correspondant, vous n'avez pas tort. L'égalité des citoyens existe... dans un article de la Constitution; mais dans la pratique: Oh la la!

C.

Fait d'Automne

On va donner un nouveau costume à la garde-civique: on remplacera les schakos par des casques en fonte émaillée. En campagne ce casque remplacera le bidon et servira à faire la soupe. L'inventeur de cette innovation reçoit la croix de Léopold et les malédictions des soldats-citoyens qui pesent contre ce nouveau couvre-chef, appelé à rendre leur occiput aussi luisant que ceux de l'échevin Ziâne et de Th. Verken.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Le Crime de la rue de la Loi

AFFAIRE VAUGHAN

On sait avec quelle ardeur tous les journaux quotidiens de Bruxelles poursuivent les magistrats chargés de l'instruction du crime mystérieux de la rue de la Loi. Chacun de nos confrères veut être le premier à publier l'acte d'accusation des frères Peltzer. L'intérêt que le public apporte à cette affaire, explique suffisamment d'ailleurs, le *stelepe chasee* auquel nos confrères se livrent.

Aussi, le *Frondaire*, qui depuis l'augmentation de ses prix, ne recule devant aucune dépense, a-t-il voulu arriver bon premier. Il a réussi.

Les moyens que nous avons employés pour obtenir ce résultat pouvant nous faire friser — non pas Ziâne, mais la Cour d'assises — nous espérons qu'on nous tiendra compte des risques que nous courons. En effet, nous avons dû assassiner M. l'avocat général Vanmaldeghem et les huit gendarmes qui l'accompagnaient, pour dérober à l'austère magistrat le document qu'on va lire. (Ceci, bien entendu, soit dit entre nous.)

Acte d'accusation

Des pièces de la procédure, résultent les faits suivants :

Le 10 janvier dernier, vers huit heures sept minutes du matin ou huit heures et trente-cinq minutes du matin, le sieur Bernays, avocat du barreau d'Anvers, où il était hautement apprécié par ses vastes connaissances juridiques, ses qualités oratoires et ses excellentes relations avec tous ses confrères, quitta sa demeure pour prendre le train et se rendre à Bruxelles. Rien dans son costume, ni dans son allure ne dénotait un homme qui, quelques heures plus tard, allait être assassiné. Il portait même sous le bras un petit portefeuille paraissant contenir des papiers d'affaires. Ce fait, cependant, ne fit naître aucun soupçon.

Le lendemain, il ne resta pas dans sa demeure. Le surlendemain, on ne le revit pas davantage. Dès lors, on présuma qu'il était absent. Ces présomptions, hélas! n'étaient que trop fondées.

Pendant huit jours, à Anvers, à Bruxelles et dans toutes les villes de Belgique et même à l'étranger, on rechercha le malheureux Bernays. On était partout dans la plus profonde anxiété, lorsque par une de ces naïvetés qui indiquent un profond degré de scélératesse, un sieur Vaughan osa faire part de la mort du jeune avocat anversois, au procureur du roi de Bruxelles et à M. le coronar d'Anvers. Il poussa même l'audace jusqu'à annoncer que le cadavre se trouvait au n° 159 de la rue de la Loi, à Bruxelles.

Une descente de justice eut lieu. M. le juge d'instruction, le procureur du roi, des officiers de police, de gendarmerie, de sapeurs-pompiers, pénétrèrent dans la maison indiquée et trouvèrent assis dans un fauteuil l'avocat Bernays, dans une attitude calme et recueillie. La mort paraissait remonter à huit jours environ. Les médecins légistes, mandés par le parquet, lui prodiguèrent les premiers soins. Vains efforts, le cadavre ne put être rappelé à la vie.

Le parquet, dès lors, commença à croire qu'il était en présence d'une mort mystérieuse, résultat probable d'un crime odieux. L'instruction commença. Quel était ce Vaughan qui, avec tant de connaissance de cause, avait prévenu la justice? C'est ce qu'il fallait savoir. La lettre qu'il avait adressée au parquet fut examinée et retournée en tout sens. Elle fut tirée à des milliers d'exemplaires, affichée dans les cafés et autres lieux publics et bientôt on s'écria: mais c'est là l'écriture de Léon Peltzer! Ce cri parvint aux oreilles de la justice.

On connaissait enfin le mystérieux Vaughan, il ne restait plus qu'à l'arrêter. Malheureusement, une légère difficulté enraya un instant le zèle du parquet: dans sa lettre, Vaughan avait négligé de faire connaître sa nouvelle adresse. Où se trouvait Vaughan? Où était Léon Peltzer? On s'adressa à tous les parquets de la Belgique et de l'étranger, on promit des sommes importantes à celui qui le découvrirait et, après trois mois de longues et habiles recherches de la police et de la gendarmerie, un garçon de café de la gare de Cologne, désigna à un commissaire de police, Léon Peltzer qui venait de prendre un coupon de troisième au guichet de la gare, ce qui, naturellement, avait éveillé les soupçons. Léon Peltzer fut bientôt amené à Bruxelles. Interrogé par les magistrats-instructeurs, il commença par nier avoir été arrêté à Cologne et déclara n'avoir jamais passé en cette ville. Vaincu par l'évidence, il finit cependant par avouer avoir pris un verre de Bavière au buffet de la gare. Mais là, prétendait-il énergiquement, se bornait toute sa participation au crime de la rue de la Loi. On le comprend, ces allégations n'obtinrent aucune créance devant les magistrats. Cependant, afin de ne négliger aucun moyen de s'éclairer, la justice mandat en toute hâte le garçon de buffet de la gare, qui affirma énergiquement et en dépit des dénégations intéressées de Léon Peltzer, que celui-ci avait bu un verre de Kirchs et non pas un verre de Bavière. Cette première contradiction de l'accusé ne fit que confirmer les soupçons de la justice.

D'autres faits aussi importants vinrent bientôt jeter un jour nouveau sur l'affaire. Un cocher vint spontanément déclarer que plusieurs fois il avait conduit à la maison de la rue de la Loi, un personnage dont la tournure et les manières rappelaient assez bien celles de l'accusé, mais en ajoutant que ce personnage portait une perruque.

Des recherches minutieuses faites dans le passé de Léon Peltzer révélèrent que dans sa jeunesse, étant étudiant surtout, l'accusé avait fait un fréquent abus des perruques. Il fut prouvé, en outre, qu'un jour, alors qu'il était à peine âgé de sept ans, il s'était introduit dans le palais de justice de Verviers et avait commis dans la toge d'un avocat, un manque complet de retenue que ne se permet pas un homme bien élevé.

Une correction sévère lui fut administrée par l'avocat propriétaire du couvre-chef profané, et le caractère rancunier de l'accusé laisse aisément supposer que, depuis cette époque, Peltzer n'attendait qu'une occasion favorable pour se venger.

On sait comment il exécuta son projet. L'accusé subit de nombreux interrogatoires. Il fut surveillé avec soin dans sa cellule où ses gardiens l'entendaient souvent répéter: « Ah, que je m'embête en prison! »

Ce langage, qui est bien celui de l'homme ayant perdu tout respect de la loi, prouvait trop à l'évidence la culpabilité de l'accusé pour que la conviction la plus inébranlable ne s'enracinât pas aux yeux de la justice.

En conséquence, Léon Peltzer, dit Vaughan, né à Verviers et domicilié actuellement à Bruxelles, est accusé d'avoir commis, avec préméditation, un abus de confiance à l'égard de l'avocat Bernays, en détournant le cours de la vie de celui-ci, alors qu'il était convenu que l'on ne s'occuperait que de la légalité des droits perçus par l'Etat sur la navigation dans les canaux à grande section — crime prévu et puni par les articles 491, 492, 493, 494 et 495, et 8 du Code pénal.

Fait en notre parquet, rue de l'Etuve, ce 19 novembre 1882.

L'AVOCAT GÉNÉRAL, *In partibus*.

Jean-Eusèbe-Nicolas-Aristide-Onésiphore Brid'oisson.

On sait qu'un crime a été commis dimanche dernier à Jupille. Une femme a été assassinée.

Aussitôt le parquet de Liège, avec l'activité qui lui a valu une réputation européenne, s'est mis à la recherche des coupables. Ses plus fins agents de la sûreté — ceux-là même qui se sont distingués en recherchant les assassins de Pirard et de Carpay — ont immédiatement amené à M. le juge d'instruction Louvat plusieurs accusés présentables; malheureusement, ceux-ci, par suite d'une regrettable coïncidence, se trouvaient précisément à dix lieues de Jupille et en présence de vingt-cinq personnes, au moment même où le crime a été commis. Ces misérables ont été relâchés.

Actuellement, des soupçons planent sur M. le juge d'instruction Demarteau — qui, nous assure-t-on, est gardé à vue par deux gendarmes dans son cabinet, où il se fait apporter ses repas d'un hôtel de la rue Pierreuse.

M. le juge Demarteau aurait, paraît-il, été poussé à ce crime par le désir de jouer un mauvais tour à son collègue M. Louvat, en attirant sur celui-ci l'attention publique qui s'est portée, d'une si flatteuse façon, sur M. Demarteau à la suite des brillants résultats de l'instruction conduite par ce magistrat au sujet des affaires Pirard et des vols commis dans des églises. (Sous toutes réserves.)

La Semaine théâtrale

Théâtre Royal.

Rien à signaler qu'une apparition de la *Dame blanche* — « qui nous regarde » depuis de longues années, à chaque début du ténor.

A part l'orchestre, rien n'a été bien remarquable dans cette sempiternelle reprise. Un bon point cependant à M^{lle} de Villeraie, toujours gentille, et à M. Max, un ténor très agréable. Quant à ce pauvre M. Raymond, nous croyons fort qu'il doit se préparer à aller chercher « dans une autre patrie » des notions plus complètes de l'art du chant.

Mignon a remporté dimanche un grand succès — rendu plus éclatant encore par le coup de sifflet ridicule d'un monsieur qui tenait probablement à se distinguer à sa façon.

M^{lle} de Villeraie a été admise à la presque unanimité. Bravo! M. et M^{me} Conte-Donadio, et M. Nury résillent.

Nous ne connaissons ni le baryton ni la chanteuse engagés par M. Giraud, mais nous avons gardé un excellent souvenir de la basse, M. Augier, qui chanta l'an dernier, avec grand succès, sur notre scène, le *Barbier* et les *Mousquetaires*.

On annonce pour dimanche *Faust*, avec M. Duchesne. Il y aura foule.

Théâtre du Gymnase.

La reprise de *Froufrou* avait attiré au Gymnase un fort contingent des anciens admirateurs de M^{lle} Rivière. Grand succès pour celle-ci.

Est-ce à dire cependant que la *Froufrou* d'aujourd'hui soit l'espiègle jeune fille dont M^{lle} Rivière nous avait laissé le souvenir? Pas tout à fait. Les rivières deviennent fleuves, et les ingénues se transforment en premiers rôles — malheureusement.

C'est donc surtout dans les derniers actes de *Froufrou* — quand la comédie tourne au drame — que M^{lle} Rivière a eu ses plus beaux moments. Dieu nous garde de prétendre que la sympathique artiste n'ait pas bien joué les trois premiers actes, c'était même très bien, mais... ce n'était pas l'idéal.

Les personnages qui s'agitent autour de *Froufrou* — laquelle est hors cadre — ont trouvé de bons interprètes: en M^{mes} Dagui et Scriwana, MM. Adam et Manin.

M. Chambéry — à qui nous avons déjà reproché d'appuyer un peu trop sur les traits ridicules du bonhomme Poirier — tombe dans le même travers à propos du père Brigard. Il n'y a là peut-être qu'un reste des habitudes contractées pendant les représentations de *Michel Strogoff*, mais nous estimons trop un artiste de la valeur de M. Chambéry, pour ne pas lui conseiller de résister à ses dispositions passagères pour la charge.

Pavillon de Flore

Divorçons a encore tenu l'affiche une bonne partie de cette semaine; le public ne s'en sera pas plaint et M^{lle} Play non plus.

On annonce le départ de M^{me} Murger et Pacra et leur remplacement par M^{lle} Brévanne.

Le petit Norbert, un jeune prodige qui nous arrive de Bruxelles précédé d'une réputation que beaucoup d'artistes lui envieraient, doit aussi venir donner quelques représentations.

La *Boîte à Bibi*, un joyeux vaudeville qui va remettre en vogue les expressions *J'suis sarrurier*, c'est la *Boîte à Bibi* et autres rengaines, va refaire son apparition.

Il y aura encore de beaux jours ces soirs là au Pavillon de Flore.

12, rue de l'Etuve, 12 CARTES DE VISITE

SOIGNÉES
Typographie, 1-75 — Lithographie, 3-50

Théâtre Royal de Liège

Direction Edmond Giraud
Bur. à 6 1/4 h. — Rid. à 6 3/4 h.
Dimanche 19 novembre 1882.

Représentation extraordinaire avec le concours de M. Duchesne, 1^{er} ténor de l'Opéra comique de Paris; 3^e début de M. Guffroy; Eperche, mère Dugazon.

Première représentation de
FAUST
grand opéra en 4 actes de Gounod
On commencera par
La Veuve au Camélia
vaudeville en 1 acte

Théâtre du Gymnase

Direction Ed. GIRAUD.
Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 h.
Dimanche 19 Novembre

Prémière représentation de:
La Maîtresse Légitime
Comédie en 4 actes de L. DAVY.
le grand succès du jour de l'Odéon
On finira par
Bataille de Dames
Comédie en 3 actes d'Eug. SCRIBE.

Théâtre du Pavillon de Flore
Direction ISIDORE RUTH.
Bur. à 6 h. — Rid. à 6 1/2 h.
Dimanche 19 et Lundi 20 Novembre

1^{re} et 2^{me} représentation de:
LES PIRATES DE LA SAVANE
Grand drame en 3 actes
et 6 tableaux, par MM. Bourgeois et Dugué
INTERMÈDE
Par M^{me} Brévannes chanteuse de genre, MM. Vaunel et Molivier, chanteurs comiques.
3^e et 6^e représentation de

L'Abus de Confiance
Com. en 1 acte en vers par M. Victor Lefèvre
Ordre: 1. L'Abus de confiance. — 2. Intermède. — 3. Les Pirates de la Savane.

Jeudi 23 Novembre 1882
Le petit NORBERT
Le prodige du 19^e siècle.
Prix des places: Fauteuils d'orchestre fr. 2; Parquet, fr. 1-50; Stalles fr. 1. en location 40 centimes en plus, Pourtours et Galerie 75 centimes.

Liège. — Imp. Em. PIRRAE et frère, r. de l'Etuve, 12

LES FEMMES QU'ON SORT



Parce qu'il le fait bien

Par Sentiment

Sa légitime

Pour s'amuser

Celle d'un autre

Pour se faire voir

Sa concierge

Sa gatte

Celle qui vous sort

Le jour du terme

Me en chaire
 on m'a dit que tu
 avait regardé la
 grosse Anna - Je te
 jure que si je t'attrape
 avec elle je te flanque
 du vinol à tous les deux.
 Syécha toi de ramener
 à elle qui t'aime tout
 plein et qui ne veut pas
 être trompé.
 Maxime

Bonjour

Rue

